

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandre Thibault

<https://www.cadre21.org/membres/cbe2938779cfb96b190afde7>

Date d'obtention : 2020-11-27 20:24:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est beaucoup plus facile d'agir avec l'aide mémoire ainsi que la grille d'évaluation. Nous pouvons faire le tour de se qui est le plus important en remplissant la grille d'évaluation sans jamais se compromettre et voir les photos/video.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'utilisation de la grille d'évaluation pour être en mesure de poser les bonnes questions et avoir l'information juste pour la suite de l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai me rappeler de ne pas poser de question à l'élève malveillant. Seulement confisqué son cellulaire et l'aviser de la démarche entamé. Par la suite aviser les policiers.